

GT Création d'un barème de répartition des moyens administratifs des CIO Amiens. Le 8 Décembre 2017

Représentants A&I UNSA : Christian DAHENNE, Fabien CAHARD

Représentants du Rectorat d'Amiens : Catherine BELLET LEMOINE (SGAA), Daphnée FERET (Chef de la DOS), Fréderic KUNCZE (Chef de la DPAE)

Présentation du projet de répartition des moyens administratifs en CIO :

le projet prévoit la répartition de 41.5 ETP selon une part fixe à hauteur de 64% soit 26.5 ETP représentant 1.5 ETP par CIO et une part variable à 36% de 14 ETP.

L'application de ce barème n'aurait que peu d'impact par rapport à l'implantation actuelle des postes en CIO.

Le fait d'accroitre la part fixe à 85% soit 2 ETP par CIO n'est pas à notre avis une option à privilégier dans la mesure où la part variable ne représenterait plus que 5.5 postes. Néanmoins, cette nouvelle hypothèse sera travaillée par le Rectorat ces prochains jours.